



COMMUNE D'ANDRES

Procès-verbal de la réunion de Conseil municipal du 03 mai 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 03 mai à 18 heures et trente minutes, le Conseil Municipal d'ANDRES s'est réuni en mairie d'ANDRES, sous la présidence de Monsieur Allan TURPIN, Maire, suite à la convocation en date du 27 avril 2022, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : BLANQUART Frédéric, CADET Olivier, CANELLE Guy, DUNE Nathalie, FONTAINE Joël, GLORIAN Christiane, HÉNAULT Ludivine, LAPORTE Christian, LEBAS Cédric, MOUCHON Claudine, QUENETTE Palmire, RÉNIER Antoine, RÉNIER Stéphane, TURPIN Allan, VALENTIN Anthony, VANHAECKE Mathilde. (16/19)

Absent(s) avec transfert de pouvoir : BRIEZ Patrick, (pouvoir à CADET Olivier), MATRINGHEN Myriam (pouvoir à TURPIN Allan), REYNOUDT Marie (pouvoir à HÉNAULT Ludivine) (03/19)

Absent(s) sans transfert de pouvoir : (00/19)

Secrétaire de séance : LEBAS Cédric

Auxiliaire du secrétaire de séance : GUÉGAN Dorothée

Ordre du jour :

(Modifié - Cf. préambule)

- 1) Externalisation de l'entretien des locaux communaux (délibération)
- 2) Étude d'une demande de subvention exceptionnelle de l'AS ANDRES (délibération)
- 3) Étude d'une demande de l'AS ANDRES concernant la prise en charge de ballons volés (délibération)
- 4) Communiqué du Maire

Préambule

Monsieur Le Maire demande l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour deux points urgents :

- Étude d'une demande de subvention exceptionnelle de l'AS ANDRES
- Étude d'une demande de l'AS ANDRES concernant la prise en charge de ballons volés

A l'unanimité, l'ajout de ces deux points est accordé.

1) Externalisation de l'entretien des locaux communaux

Délibération afférente : DEL 52-2022

Monsieur Le Maire explique que suite au décès d'un agent du service technique, il est nécessaire de repenser l'organisation concernant l'entretien des locaux de la commune. Il propose d'externaliser une partie de l'entretien des locaux communaux à une société extérieure.

Il expose que cette nouvelle façon de travailler faciliterait la gestion des congés payés des agents car ceux-ci étant peu nombreux, il faut à chaque fois compenser les absences en trouvant des remplaçants.

Monsieur Le Maire souligne que l'aspect comptable de ce projet a été géré par Monsieur Olivier CADET.

La parole est donnée à ce dernier qui explique avoir reçu avec Monsieur Le Maire deux sociétés : la société CLINITEX (Agence de Coulogne) et la société AGENOR (Agence de Coquelles).

Monsieur Olivier CADET précise que les devis incluent l'école et la médiathèque / garderie, sachant que le reste des bâtiments communaux continueront d'être entretenus par les agents de la commune.

Devis CLINITEX : 1 448.00 € TTC / mois (lissé sur 12 mois) pour les 36 semaines d'école.

Soit un gain de 18 151.00 € par rapport au coût actuel.

Devis AGENOR : 1 120.00 € TTC / mois (lissé sur 12 mois) pour les 36 semaines d'école.

Soit un gain de 22 091.00 € par rapport au coût actuel.

Monsieur Olivier CADET souligne qu'actuellement l'entretien de l'école représente 24h00 par semaine pour deux personnes et 4h30 pour la médiathèque pour une personne.

Soit en se basant sur un coût moyen des salaires, une somme totale de 35 532 euros pour 36 semaines.

Monsieur Olivier CADET précise que 2 fois par semaine, il n'y aura qu'un balayage des sols et que les 2 autres jours, les sols seront lavés. Les produits sont fournis par la société de nettoyage, hormis les consommables (papier WC, essuie-tout).

Monsieur Le Maire explique que l'idée est de penser différemment le service public de la commune : il préfère avoir une personne dédiée au service de la population (exemple : travailler sur la qualité du centre de loisir) et se débarrasser de l'entretien des locaux. Il ajoute qu'à son sens la relation avec la population, le service public, à bien plus de valeur-ajouté.

Monsieur Le Maire précise que cette prestation est au minima et que si nécessaire, elle peut être augmentée. Le but est de faire que la Municipalité revienne à un rythme de croisière totalement acceptable.

Monsieur Le Maire souligne que le gain pourra bénéficier à l'amélioration du confort de travail des agents (exemple : achat d'une auto laveuse pour la salle de sport car les agents la lavent encore à l'ancienne, avec des serpillières- coût estimé à 1 700 euros).

Monsieur Stéphane RÉNIER demande à quelle date débiterait le contrat.

Monsieur Le Maire lui répond que le contrat démarrera la semaine prochaine ou celle juste après.

Madame Nathalie DUNE demande si la salle de sport est concernée. Monsieur Le Maire répond négativement. Il ajoute que dans le devis initial, ils avaient mis plus de bâtiments mais qu'après réflexion, il a fallu réfléchir pour garder du travail pour les agents et conserver un équilibre.

Madame Mathilde VANAHAECKE demande si la commune s'engage effectivement sur 36 mois. Monsieur Le Maire répond affirmativement.

Madame Christiane GLORIAN demande si en cas d'absence d'un agent, le contrat serait adaptable rapidement. Elle souligne que cette organisation donnera moins de souplesse qu'avec les agents entre eux. Monsieur Olivier CADET lui répond qu'en effet, le contrat est adaptable en cas de besoin.

Monsieur Le Maire ajoute qu'il s'agira probablement d'avenants ponctuels et que ce sont des questions qui seront abordées.

Madame Christiane GLORIAN dit qu'elle souhaite savoir si l'entreprise est réactive. Monsieur Le Maire et

Monsieur CADET répondent tous deux affirmativement et précisent que ce sont des spécialistes.

Monsieur Le Maire fait un tour de table pour connaître l'avis des élus sur le fond de ce projet.

Madame Christiane GLORIAN demande si l'entreprise se charge également du nettoyage des vitres. Monsieur Olivier CADET répond que cela n'a pas été pris en compte lors de la demande.

Monsieur Le Maire répond que cela fait près de deux ans que le nettoyage des vitres est effectué par un ancien Andrésien, Monsieur SEUX. Il précise que les tarifs sont très abordables.

Après avoir étudié les deux propositions commerciales, Monsieur Le Maire propose de retenir le devis de la société AGENOR concernant l'entretien des salles de classe et du bâtiment périscolaire pour la somme de 11 200.68 € HT/an sur une durée de 36 mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **DÉCIDE** à **l'unanimité** de suivre l'avis du Maire et de retenir la proposition commerciale de la société AGENOR concernant l'externalisation de l'entretien d'une partie des locaux communaux (salles de classe et bâtiment périscolaire).

2) Étude d'une demande de subvention exceptionnelle de l'AS ANDRES

Délibération afférente : DEL 53-2022

Monsieur Le Maire expose avoir reçu tardivement une demande rétroactive de l'AS ANDRES (Football) pour l'octroi d'une subvention exceptionnelle afin de financer l'arbre de Noël 2021 des enfants fréquentant le club.

Monsieur Le Maire donne lecture du courrier adressé par Vincent BOUREL, trésorier de l'association :

« Monsieur Le Maire,

Parce que notre Municipalité est partenaire, depuis sa création, du Noël des jeunes licenciés de l'A.S Andres, je vous transmets ci-dessous le bilan financier de l'opération ainsi que les copies des factures.

Parce que la commune a reconnu une négligence dans le cadre du vol de 15 ballons l'été dernier, je soumetts à votre connaissance les factures que notre fournisseur nous a transmises.

1) Noël

Le coût total fut de 1 532.80 €

- Journée Cosmic Park : 359 €
- Cadeau sac : 547.20 €
- Cadeau veste : 572 €
- Cadeau pull : 54.60 €

Avec ce courrier, je vous joins le bilan financier provisoire de cette saison 3 du club à jour au 1^{er} mai 2022.

Comme on peut le voir sur ce document, l'engagement exceptionnel de nos bénévoles lors de la vente des calendriers 2022 a permis de faire un bénéfice de 1 306.57 € laissant à la charge du club seulement 226.23 €.

Une demande de participation financière vous a été transmise le 19 décembre 2021 avant ledit événement.

Je vous joins à nouveau ce courrier. A cette date, nous ne pouvions qu'estimer son coût. Il y avait d'ailleurs une coquille. Ce ne sont pas 11 enfants mais bien la totalité d'entre eux qui se sera rendue à Cosmic Park.

Aujourd'hui, je vous fais parvenir toutes les factures afin d'apprécier a posteriori l'investissement financier et l'investissement humain de nos bénévoles.

2) Les 15 ballons

Le coût des ballons, 250 €, est détaillé sur 2 factures :

- 1^{ère} facture : 10 ballons volés (18 € l'unité) soit 180 €
- 2^{ème} facture : 5 ballons volés (20 € l'unité, 14 € l'unité après remise de 30%) soit 70 €
- Sur la 2^{ème} facture, 4 ballons sont achetés en plus pour un total de 9 ballons.

Ces dépenses sont inscrites pour le moment dans les dépenses matérielles du club.

Dans le cas, où vous envisageriez un geste financier, je ne peux que vous assurer que cela serait une reconnaissance appréciée par les bénévoles méritants qu'abrite ce club. J'espère que ma propre faillite à écrire ce courrier dans un délai raisonnable ne saura être répercutée trop sévèrement sur cette équipe exceptionnelle.

Je vous prie d'agréer, Monsieur Le Maire, mes sincères et respectueuses salutations. »

Monsieur Le Maire explique qu'il avait oralement sollicité l'AS Andres en octobre 2021 afin qu'elle lui transmette un courrier de demande de subvention concernant l'arbre de Noël du club. Toutefois, ce courrier lui est parvenu le 19 décembre 2021, soit après le conseil municipal. Monsieur Le Maire prévient qu'il votera contre cette demande en justifiant que depuis Noël, l'AS ANDRES a eu d'autres occasions de présenter sa demande et qu'elle ne l'a pas fait. Il ajoute qu'il ne va pas revenir sur le budget de l'année 2021 alors que nous sommes en mai 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DÉCIDE** avec 17 voix CONTRE et 2 ABSTENTIONS de ne pas attribuer de subvention exceptionnelle à l'AS ANDRES dans le cadre de l'organisation de leur arbre de Noël pour l'année 2021.

Abstentions : FONTAINE Joël et GLORIAN Christiane

3) Étude d'une demande par l'AS ANDRES pour la prise en charge de ballons volés

Délibération afférente : DEL 54-2022

Monsieur Le Maire explique avoir reçu une demande de l'A.S ANDRES qui a été victime d'un vol de 15 ballons dans les vestiaires de la salle de sport « Gaston Guilbert » à Andres, en juin 2021. (Cf. courrier point 2)

Monsieur Le Maire revient sur les conditions du délit et expose que la non fermeture des portes du local pendant la ducasse est effectivement de la responsabilité de la Commune et non du Club. Il précise avoir lui-même laissé la porte de la chaufferie ouverte afin d'en faciliter l'accès pour les forains (raccordement électrique et raccordement en eau). Monsieur Le Maire dit que les années précédentes, la Municipalité avait procédé de façon identique et qu'il n'y avait pas eu de problème. Il ajoute que même les caravanes des forains ont été visitées. Monsieur Le Maire souligne avoir réussi à retrouver quelques ballons et avoir fait le nécessaire envers les coupables identifiés.

Monsieur Le Maire expose que le montant du préjudice s'élève à 250.00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DÉCIDE à l'unanimité** d'octroyer la somme de 250.00 € à l'AS Andres afin de rembourser à ce club les frais de remplacement du matériel dérobé.

4) Communiqué du Maire

- Monsieur Le Maire informe le Conseil municipal qu'il a reçu le diagnostic amiante concernant le préfabriqué (ancienne école Rotrude) et que ce dernier est négatif. Le bâtiment (salle d'environ 100m²) sera réhabilité au minima et permettra ainsi d'accueillir les associations et de petites manifestations dans l'attente de la reconstruction de la salle des fêtes.

Monsieur Le Maire précise que cette réfection permettra aux associations de reprendre leurs activités.

- Monsieur Le Maire informe les Élus que dans le cadre de l'incendie de la salle des fêtes, les experts reviennent le 23 mai 2022 à la demande d'ENEDIS. La cour de l'école maternelle sera débarrassée dans la semaine.

- Monsieur Le Maire informe le Conseil municipal de son rendez-vous avec Monsieur LEROY, président du Département du Pas-de-Calais, qui apporte tout son soutien à la commune d'ANDRES. Il a émis une proposition afin de bénéficier du CAUE dans le cadre de la reconstruction de la salle des fêtes mais aussi dans le cadre du projet de création d'un bâtiment périscolaire. Monsieur Le Maire rappelle qu'au regard des faibles effectifs scolaires annoncés pour les années à venir, la nécessité d'un agrandissement de l'école n'est plus d'actualité.

Monsieur Le Maire précise qu'il y aura une réflexion à mener sur la pertinence de conserver le préfabriqué Rotrude pour délester les activités ayant lieu dans la salle des fêtes. Cela permettrait de chauffer une plus petite surface lors de petits rassemblements (ACM, activités proposées par la CCPO comme la sophrologie ...). Monsieur Le Maire

précise que de rendre libre la salle des fêtes en journée pourrait permettre aussi de répondre à d'autres sollicitations.

- Monsieur Le Maire informe les Élus qu'il rencontrera Madame La Sous-Préfète le 17 mai 2022 afin d'aborder l'incendie de la salle des fêtes et ses conséquences. Il précise qu'il expliquera à Madame La Sous-Préfète qu'ENEDIS est une délégation de service public et que par rapport à cela, il espère qu'ENEDIS ne fera pas traîner le dossier. Monsieur Le Maire ajoute qu'il abordera en plus du sujet de la reconstruction de la salle des fêtes, celui de la création d'un bâtiment périscolaire et du préfabriqué « Rotrude ».

- Monsieur Le Maire informe les Élus que Madame Mathilde VANHAECKE a défendu avec succès le dossier de la marche semi-nocturne organisée par la CCPO le vendredi 05 août 2022.

Madame Mathilde VANHAECKE précise que la randonnée n'a pas eu lieu pendant deux ans à cause du COVID. Cette marche familiale (accessible avec des poussettes) qui devrait attirer environ 1 500 personnes, se déroulera sur une distance de 8 kms avec 3 arrêts (2 avec des animations et 1 avec ravitaillement). L'Intercommunalité prendra en charge l'organisation et la communication et la Commune s'occupera du ravitaillement. Monsieur Le Maire précise que la commune aura en charge l'organisation de la restauration mais pas l'aspect financier car les repas seront payants.

Madame Mathilde VANHAECKE ajoute que pour guider la marche, il y aura des personnes venant des clubs de marche des environs.

- Monsieur Le Maire informe le Conseil municipal que le concert de la ducasse accueillera le groupe Boulonnais « Père et Fils » et qu'il est intégralement financé par la CCPO.

- Monsieur Le Maire informe les Élus que l'acte de vente définitif concernant l'achat du terrain pour l'extension du cimetière a été signé et que très prochainement débutera la consultation pour les travaux.

- Point en huis-clos.

Clôture de la séance à 19h11.